



# ASSOCIATIONS

## DEMANDE DE SUBVENTION(S)



### Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10  
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une notice n° 51781#02 est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur [https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_15059.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do)

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent)	<input type="checkbox"/> première demande	<input type="checkbox"/> fonctionnement global	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle
<input type="checkbox"/> en nature	<input checked="" type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input checked="" type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère.....  
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.) .....
- Conseil régional.....  
Direction/Service.....
- Conseil départemental.....  
Direction/Service.....
- Commune ou Intercommunalité.....  
Direction/Service.....
- Établissement public.....
- Autre (préciser).....

## 1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : ASSOCIATION MOISSONS NOUVELLES

Sigle de l'association :      Site web: <http://www.moissonsnouvelles.fr>

1.2 Numéro Siret: 775672439 01051

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture: W751038009  
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) :

Date :

Volume :

Folio :

Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social :

MOISSONS NOUVELLES SPS

Secteur prévention spécialisée

11 A Rue du Casino

BP50070

Code postal : 57805

Commune : FREYMING-MERLEBACH

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : DOSE

Prénom : Daniel

Fonction : Directeur

Code postal : 57805

Commune : FREYMING-MERLEBACH

Téléphone : 06 74 89 25 81

Courriel: Courriel : [daniel.dose@moissonsnouvelles.fr](mailto:daniel.dose@moissonsnouvelles.fr)

Portable : 06 74 89 25 81

1.6 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : DOSE

Prénom : Daniel

Fonction : Directeur du secteur prévention spécialisée

Téléphone : 0674892581

Courriel : [daniel.dose@moissonsnouvelles.fr](mailto:daniel.dose@moissonsnouvelles.fr)

## 2. Relations avec l'administrateur

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément	attribué par	en date du

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?

oui  non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?

oui  non

## 3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales

non  oui

Si oui, lesquelles ? Non

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

## 4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles	
Nombre de volontaires	
Nombre total de salariés	
dont nombre d'emplois aidés	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	10.1
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Adhérents	12

## 5. Budget de l'association

Année 20.... ou exercice du ..... au .....

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	

<sup>1</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.

<sup>2</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

<sup>3</sup> Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

## 6. Projet – Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - *Objet de la demande* » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville ?

Dans le cadre d'un contrat de la ville (précisez lequel) : 57 - CC de Freyming-Merlebach

Hors contrat de la ville

### Intitulé :

Permis de construire 2026

### Objectifs

L'action engagée ne vise pas uniquement, comme cela pourrait le laisser supposer de prime abord, à permettre l'obtention d'un pécule. Elle s'inscrit avant tout dans une démarche globale visant à mobiliser le jeune autour d'un projet structurant, dont les effets se prolongent bien au-delà de la période de réalisation du chantier.

Cette action se décline en trois temps distincts, chacun permettant de travailler des objectifs complémentaires.

**Le travail préparatoire et le repérage des jeunes :** Cette phase, menée par les éducateurs ou par des partenaires, a pour objectif d'identifier et de comprendre les difficultés repérées chez les jeunes afin d'engager un travail sur leur environnement. Pour le public ciblé, il s'agit avant tout de les inscrire dans une dynamique de projet liée à leur insertion. Ainsi, avant même d'aborder le chantier éducatif, un accompagnement est proposé autour de la scolarité, de la formation ou d'un rapprochement avec les dispositifs et services de droit commun.

**La réalisation des travaux :** Placés en situation de travail, même de manière ponctuelle, les jeunes bénéficient d'un accompagnement leur permettant d'adopter des comportements adaptés au cadre professionnel, d'intégrer les règles liées à l'emploi et de s'inscrire dans une dynamique collective. La nature des travaux repose systématiquement sur deux principes : leur utilité pour la collectivité et la visibilité concrète de leur finalité. Cette approche vise à favoriser l'engagement citoyen des jeunes et à renforcer leur estime de soi à travers la valorisation de leur contribution.

**L'accompagnement post-chantier :** À l'issue du chantier, l'éducateur poursuit le travail de valorisation et veille à maintenir le jeune dans une dynamique de projet. L'objectif est de consolider les compétences et acquis développés durant l'action, afin de faciliter l'insertion sociale et professionnelle, notamment par la levée des freins liés à la mobilité.

De manière globale, cette action vise à :

- permettre aux jeunes en démarche d'accès à l'emploi de financer partiellement leur permis de conduire ;
- mettre les jeunes en situation de travail autour d'un projet lié au permis de conduire et/ou au soutien financier d'un projet individuel ou collectif ;
- contribuer à l'insertion sociale et professionnelle, en priorité auprès des jeunes déscolarisés, en situation de décrochage ou en fin de parcours scolaire ;
- soutenir les projets individuels en favorisant la levée des freins liés à la mobilité sociale ;
- travailler sur l'image du jeune et l'orienter vers les structures d'insertion ou vers une reprise de parcours scolaire ;
- valoriser les jeunes et renforcer leur image positive au sein du quartier ;
- favoriser la mixité au sein du groupe.

#### Besoins auxquels répond l'action

Dans le cadre de nos missions, nous accompagnons régulièrement des jeunes âgés de 10 à 21 ans et plus confrontés à des situations de décrochage scolaire, professionnel et parfois familial. Ces jeunes, en risque de marginalisation, présentent fréquemment un désengagement global et un manque de motivation marqué.

Une analyse plus approfondie met en évidence une difficulté récurrente à se projeter et à se mettre en action. Enfermés dans une forme d'oisiveté, ces jeunes n'osent plus s'engager dans une dynamique de travail. Si certains ont connu des parcours scolaires interrompus et disposent de peu de qualifications, d'autres ont vécu des expériences professionnelles infructueuses. Toutefois, malgré la diversité des trajectoires, la plupart conservent un projet d'avenir.

Les difficultés rencontrées relèvent principalement d'une perte d'élan, d'un manque de confiance en soi et/ou d'une rupture avec la notion de mouvement et d'engagement, auxquelles cette action entend précisément répondre.

#### **Description**

À l'issue d'un ciblage précis du public, réalisé en cohérence avec les besoins identifiés précédemment, les éducateurs de l'équipe de prévention spécialisée engageront une démarche auprès de partenaires et de commanditaires potentiels afin de faire émerger des commandes de chantiers éducatifs. Ces partenaires seront principalement des bailleurs sociaux du territoire ainsi que des acteurs institutionnels publics ou privés.

En collaboration avec ces derniers, les éducateurs construiront des projets de chantiers répondant à un double objectif : satisfaire les besoins concrets des partenaires et leur impact pour le territoire, plus largement les habitants, tout en constituant un support éducatif adapté aux jeunes. Les travaux retenus privilégieront ceux favorisant la valorisation des jeunes, leur inscription dans une dynamique de projet et leur implication dans l'amélioration de leur cadre de vie. L'enjeu est de renforcer leur sentiment d'appartenance à leur quartier, à leur ville et plus largement à leur communauté.

Une fois les chantiers définis, les éducateurs mobiliseront les jeunes concernés afin de les intégrer formellement à la démarche. Quatre groupes seront constitués, correspondant aux quatre communes d'intervention du secteur de la prévention spécialisée : Freyming-Merlebach, Hombourg-Haut, Farébersviller et Théding. Chaque groupe sera composé de sept jeunes, soit un total de vingt-huit participants.

Les actions envisagées comprendront notamment :

- le nettoyage des abords et des espaces verts, ainsi que le repérage des zones à sécuriser ;
- le traçage des emplacements et la plantation d'environ douze poteaux anti-stationnement afin de lutter contre le stationnement sauvage et de préserver les espaces verts ;
- l'installation d'un banc destiné à créer un espace convivial favorisant les échanges entre habitants ;

- le rafraîchissement par la peinture de pots de fleurs afin d'embellir et de valoriser les lieux ;
- le nettoyage de graffitis sur les garages situés rue Menez ;
- la réhabilitation des espaces extérieurs de stockage des déchets, notamment par la pose et le vernissage de lattes en bois ;
- l'installation de panneaux d'affichage visant à sensibiliser au tri des déchets ;
- la préparation des sites par le nettoyage et l'identification des zones à aménager ;
- la plantation d'un arbre symbolique, entouré d'un cube décoré d'une fresque artistique portant un message de sensibilisation au tri des déchets ;
- la fabrication et l'installation de bancs favorisant la convivialité et l'appropriation des espaces par les habitants ;
- la valorisation finale des actions menées, à travers des photos avant/après et une communication auprès des riverains afin d'expliquer la démarche et d'encourager le respect des aménagements réalisés.

Les groupes seront encadrés principalement par les éducateurs spécialisés de la structure, selon le calendrier établi pour chaque chantier. Un intervenant technique spécifique sera mobilisé en fonction de la spécificité du chantier, impactant de fait la réduction du nombre de jeunes de 7 à 6 jeunes par chantier. Chaque jeune interviendra sur une période de deux semaines, à raison de trente heures de travail par semaine. Durant cette période, une journée sera spécifiquement dédiée à la construction de la suite de son parcours.

En amont et tout au long du chantier, les jeunes seront accompagnés dans la réflexion autour de leurs perspectives professionnelles. Avec le soutien de l'éducateur référent, ils pourront consacrer deux demi-journées à la rencontre de partenaires œuvrant dans les domaines de l'insertion et de la formation.

Par ailleurs, un travail spécifique de mise en valeur des actions réalisées sera mené durant les chantiers afin de renforcer le sentiment de fierté lié à l'effort fourni. Les éducateurs porteront également une attention particulière à la cohésion du groupe, essentielle à la poursuite de l'accompagnement après le chantier.

À l'issue des travaux, l'objectif ne sera pas de laisser les jeunes retomber dans une inactivité quotidienne, mais de s'appuyer sur les dynamiques collectives créées pour prolonger l'accompagnement, cette fois centré exclusivement sur l'insertion sociale et professionnelle. Les éducateurs réuniront régulièrement les « équipes de travail » afin de réfléchir collectivement aux perspectives d'avenir de chacun, tout en proposant, en parallèle, un accompagnement individualisé adapté aux besoins spécifiques de chaque jeune.

**Bénéficiaires :** caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Age : 16/17 ans

18/25 ans

Sexe : Mixte

**Territoire :**

Veillez préciser le(s) noms du(des) quartier(s) concerné(s) par le contrat de la ville :

HOMBOURG-HAUT

FAREBERSVILLER

THEDING

FREYMING-MERLEBACH

Les Chênes

La Chapelle

La Chapelle

**Moyens matériels et humains** (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

les véhicules et le matériel du service et 4 salariés en cdi temp plein qui vont consacrer en moyenne 105 heures par chantier éducatif

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante) l'action/projet	4	0.23
Adultes-Relais (AR)		
Postes Fonjep		
Autres emplois aidés		
Volontaires ou stagiaires indemnisés		
Personnel mis à disposition "payante"		
Bénévoles		
Volontaires en service civique		
Personnel mis à disposition « gratuite »		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?  oui  non  
 Si oui, combien (en ETPT) : 0

**Date ou période de réalisation** : du (le) 01/01/2026 au 31/12/2026

**Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus**

L'évaluation se fera au regard de différents critères :

- La mobilisation des jeunes en amont du chantier
- L'investissement du jeune durant les temps de travail
- L'accession finale ou non à un projet personnel construit
- La présence des jeunes durant les temps de réunion après le chantier
- La création ou non de perspective future pour le jeune.

**Précisions sur les bénéficiaires**

Nombre total de bénéficiaires : 28

<sup>4</sup> Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

## 7. Budget<sup>5</sup> du projet

Année 2026

CHARGES	RESSOURCES
<b>60 - Achats 392.00 €</b>	<b>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services 15 100.00 €</b>
Prestations de services..... 0,00 €	Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services..... 15 100,00 €
Achats matières et fournitures..... 392,00 €	
Autres fournitures..... 0,00 €	<b>73 - Dotations et produits de tarification</b>
<b>61 - Service extérieurs 900.00 €</b>	Dotations et produits de tarification.. 0,00 €
Locations..... 900,00 €	
Entretien et réparation..... 0,00 €	<b>74 - Subventions d'exploitation 28 584.00 €</b>
Assurance..... 0,00 €	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités..... 8 800,00 €
Documentation..... 0,00 €	<b>57-ETAT-POLITIQUE-VILLE 8 800,00 €</b>
<b>62 - Autres services extérieurs 50 000.00 €</b>	Conseil-s Régional(aux)..... 0,00 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires.... 50 000,00 €	Conseil-s Départemental (aux)..... 10 184,00 €
Publicité, publication..... 0,00 €	
Déplacements, Missions..... 0,00 €	
Services bancaires, autres..... 0,00 €	
<b>63 - Impôts et taxes</b>	
Impôts et taxes sur rémunération..... 0,00 €	

Autres impôts et taxes.....	0,00 €	<b>57-MOSELLE (DEPT)</b>	<b>10 184,00 €</b>
<b>64 - Charges de personnel 10 392,00 €</b>		Communautés de communes ou d'agglomérations.....	0,00 €
Rémunération des personnels.....	7 525,00 €	Commune(s).....	2 400,00 €
Charges sociales.....	2 867,00 €	<b>FAREBERSVILLER (57450)</b>	<b>2 400,00 €</b>
Autres charges de personnel.....	0,00 €	Commune(s).....	2 400,00 €
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>		<b>THEDING (57450)</b>	<b>2 400,00 €</b>
Autres charges de gestion courante.....	0,00 €	Commune(s).....	2 400,00 €
<b>66 - Charges financières</b>		<b>HOMBOURG HAUT (57470)</b>	<b>2 400,00 €</b>
Charges financières.....	0,00 €	Commune(s).....	2 400,00 €
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>		<b>FREYMING MERLEBACH (57803)</b>	<b>2 400,00 €</b>
Charges exceptionnelles.....	0,00 €	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler).....	0,00 €
<b>68 - Dotation aux amortissements</b>		Etablissements publics.....	0,00 €
Dotation aux amortissements.....	0,00 €	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.).....	0,00 €
<b>69 - Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés</b>		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)....	0,00 €
Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés ..	0,00 €	Aides privées (fondation).....	0,00 €
<b>Charges indirectes</b>		Autres établissements publics.....	0,00 €
Charges fixes de fonctionnement....	0,00 €	<b>75 - Autres produits de gestion courante 18 000,00 €</b>	
Frais financiers.....	0,00 €	756.Cotisations.....	0,00 €
Autres charges indirectes.....	0,00 €	758.Dons manuels - Mécénat.....	0,00 €
Exédent prévisionnel (bénéfice).....	0,00 €	750.Autres produits de gestion courante.....	18 000,00 €
<b>86 - Emplois des contributions volontaires en nature</b>		<b>76 - Produits financiers</b>	
860 - Secours en nature.....	0,00 €	Produits financiers.....	0,00 €
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services.....	0,00 €	<b>77 - Produits exceptionnels</b>	
862 - Prestations.....	0,00 €	Produits exceptionnels.....	0,00 €
864 - Personnel bénévole.....	0,00 €	<b>78 - Reprises sur amortissements et provisions</b>	
		789 - Report de ressources affectées et non utilisées sur des exercices antérieurs.....	0,00 €
		<b>79 - Transfert de charges</b>	
		Transfert de charges.....	0,00 €
		<b>Ressources propres affectées au projet</b>	
		Autofinancement (insuffisance prévisionnelle) ..	0,00 €
		<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	
		870 - Bénévolat.....	0,00 €
		871 - Prestations en nature.....	0,00 €
		875 - Dons en nature.....	0,00 €
<b>Total des Charges</b>	<b>61 684,00 €</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>61 684,00 €</b>

<sup>5</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.

<sup>6</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

<sup>7</sup> Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice

## 8. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"... ) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

***Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.***

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 057-215702077-20260430-2026042328-DE



# ASSOCIATIONS

## DEMANDE DE SUBVENTION(S)



Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10  
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une notice n° 51781#02 est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur [https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_15059.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do)

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent)	<input type="checkbox"/> première demande	<input type="checkbox"/> fonctionnement global	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle
<input type="checkbox"/> en nature	<input checked="" type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input checked="" type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère.....  
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.) .....
- Conseil régional.....  
Direction/Service.....
- Conseil départemental.....  
Direction/Service.....
- Commune ou Intercommunalité.....  
Direction/Service.....
- Établissement public.....
- Autre (préciser).....

## 1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : ASSOCIATION MOISSONS NOUVELLES

Sigle de l'association : Site web: <http://www.moissonsnouvelles.fr>

1.2 Numéro Siret: 775672439 01051

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture: W751038009  
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) :

Date :

Volume :

Folio :

Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social :

MOISSONS NOUVELLES SPS

Secteur prévention spécialisée

11 A Rue du Casino

BP50070

Code postal : 57805

Commune : FREYMING-MERLEBACH

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : DOSE

Prénom : Daniel

Fonction : Directeur

Code postal : 57805

Commune : FREYMING-MERLEBACH

Téléphone : 06 74 89 25 81

Courriel: Courriel : [daniel.dose@moissonsnouvelles.fr](mailto:daniel.dose@moissonsnouvelles.fr)

Portable : 06 74 89 25 81

1.6 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : DOSE

Prénom : DANIEL

Fonction : DIRECTEUR

Téléphone : 0674892581

Courriel : [daniel.dose@moissonsnouvelles.fr](mailto:daniel.dose@moissonsnouvelles.fr)

## 2. Relations avec l'administrateur

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément	attribué par	en date du

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?

oui  non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?

oui  non

## 3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales

non

oui

Si oui, lesquelles ? Non

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

## 4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles	
Nombre de volontaires	
Nombre total de salariés	
dont nombre d'emplois aidés	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	10.1
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Adhérents	12

## 5. Budget de l'association

Année 20... ou exercice du ..... au .....

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	

<sup>1</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.

<sup>2</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

<sup>3</sup> Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

## 6. Projet – Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - Objet de la demande » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville ?

Dans le cadre d'un contrat de la ville (précisez lequel) : 57 - CC de Freyming-Merlebach

Hors contrat de la ville

### Intitulé :

QE 2026 - Passons l'été ensemble

### Objectifs

En prévention spécialisée l'action collective constitue un véritable outil pour entrer en relation avec des groupes de jeunes éloignés des institutions de droit commun. C'est une modalité d'intervention pour faire évoluer la situation du jeune et ainsi lui permettre une meilleure insertion sociale. Par ailleurs, elle favorise l'entrée en relation avec les membres du groupe ; elle permet aussi de mener un travail éducatif sur des besoins repérés des jeunes et elle facilite les relations partenariales.

Dans le contexte d'une continuité de travail auprès des adolescents, l'action collective est le principal support à la relation éducative. Beaucoup de jeunes, en particulier les 11 à 16 ans n'ont pas encore suffisamment de maturité pour engager une relation individuelle avec les éducateurs. Le moment le plus propice à l'échange éducatif est le temps du collectif qui basculera, in fine, en temps individuel. Le séjour, une des actions collectives menées par notre équipe dans le cadre de nos modalités d'intervention, a pour objectif de renforcer la relation éducative au travers d'un vécu commun. Il permet de stimuler les capacités individuelles et collectives pour l'élaboration d'un projet.

Le séjour offre une ouverture sur l'extérieur et favorise de nouvelles expériences de socialisation dans un contexte différent de la famille ou du quartier. Pour des jeunes qui n'ont pas la possibilité de partir en vacances pour diverses raisons, c'est un moyen de sortir du quartier.

Le séjour favorise l'expression des jeunes et permet d'aborder des sujets divers ou des projets, d'envisager un accompagnement individuel et/ou collectif.

Les objectifs des différents séjours sont:

- Favoriser la découverte des milieux différents d'un quartier.
- Favoriser la découverte de nouveaux sports (kayak, équitation, cyclisme, tir à l'arc).
- Sensibiliser les jeunes à avoir un comportement responsable dans et en dehors du quartier.
- Savoir vivre en collectivité, respecter les autres et s'adapter aux règles de vie.
- Développer l'entraide et la coopération entre jeunes, et l'échange et la tolérance au sein du groupe, pour valoriser l'épanouissement personnel.
- Permettre à chaque jeune de s'impliquer et d'intégrer la vie de groupe malgré les différences de chacun.

En complément des séjours nous souhaitons également créer des dynamiques sportives et ludiques en proximité sur le milieu de vie, au cœur des quartiers.

Cette modalité d'intervention est facteur de créations de liens avec le public jeune et les habitants. Elle aide à repérer les fratries et les jeunes les plus marginalisés qui ne sont inscrits dans aucun dispositif de droit commun

### **Description**

Ce projet vise à programmer, 3 mini-séjours de 2 à 3 jours et 2 séjours de 5 jours (soit environ 22 jours), durant la période estivale à destination des jeunes qui sont issus de différentes communes au sein desquelles nous intervenons.

Pendant les différentes sessions, au niveau des activités, nous proposerons de multiples attractions, loisirs et activités à effectuer avec un groupe d'adolescent. Pour exemple : ballade et repas au plan d'eau, visite de la bonbonnerie CDHV, baignade au lac de Gérardmer, sortie à la journée à la base de loisirs WAMPARK (paddle, baignade, bouée tractée, jeux aquatiques gonflables), karting à l'extérieur, randonnée pédestre.

Nous privilégions majoritairement la proximité avec des séjours qui se dérouleront dans le Grand Est mais les jeunes sont également en demande de découverte d'autres lieux et espaces en France métropolitaine. Il est donc prévu de mener 2 séjours d'une durée de 5 jours maximum. Les lieux restent à définir.

À cet âge, les jeunes sont demandeurs de dépassement et de dépassement pour leur développement physique et psychique.

Les objectifs seront de :

- Valoriser les individualités au sein du groupe.
- Sensibiliser les jeunes aux conduites à risques sur les vélos, en tant que piéton etc.
- Développer l'entraide et la coopération entre jeunes, et l'échange et la tolérance au sein du groupe, pour valoriser l'épanouissement personnel.
- Inscrire les jeunes dans une dynamique positive avec en amont la réalisation d'action d'autofinancement.

**Bénéficiaires** : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Age : 0/5 ans  
16/17 ans  
18/25 ans  
Sexe : Femmes  
Hommes

### **Territoire :**

Veillez préciser le(s) noms du(des) quartier(s) concerné(s) par le contrat de la ville :

THEDING  
FAREBERSVILLER

FREYMING-MERLEBACH  
 HOMBOURG-HAUT  
 Les Chênes  
 La Chapelle  
 La Chapelle

**Moyens matériels et humains** (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

Moyens humains :

- Les équipes de prévention spécialisée ;
- Ponctuellement les animateurs des centres-sociaux ;
- Des groupes de jeunes garçons et filles suivis par éducateurs de Moissons Nouvelles SPS et les centres sociaux ;
- Des actions d'autofinancements ;
- Des bénévoles des associations locales ;
- Intervenants spécifiques ;

Moyens matériels :

- Les bureaux et les véhicules des équipes de Moissons Nouvelles SPS sur les différents quartiers ;
- Logistique et équipement adaptés en fonction de l'activité ;
- Restauration (matières premières, four, crêpière, percolateur, etc).

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante) l'action/projet	4	0.3
Adultes-Relais (AR)		
Postes Fonjep		
Autres emplois aidés		
Volontaires ou stagiaires indemnisés		
Personnel mis à disposition "payante"		
Bénévoles		
Volontaires en service civique		
Personnel mis à disposition « gratuite »		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?  oui  non  
 Si oui, combien (en ETPT) : 0

**Date ou période de réalisation** : du (le) 01/07/2026 au 31/12/2026

**Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus**

- Qualité des relations établies entre les jeunes et les éducateurs
- Présence des jeunes aux actions d'autofinancement, chantiers, réunions ; nombre de séances et d'actions
- Capacité des jeunes à dépasser leurs limites, surmonter les difficultés ; rencontrées et (re)construire une image valorisante d'eux-mêmes ;
- Développement de la curiosité et de l'ouverture d'esprit des jeunes ;
- Respect des règles de sécurité, des règles de vie négociées avec eux, de soi, de l'environnement et des autres ;
- Évolution de la relation éducative

**Précisions sur les bénéficiaires**

Nombre total de bénéficiaires : 42

<sup>4</sup> Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

## 7. Budget<sup>5</sup> du projet

Année 2026

CHARGES	RESSOURCES
<b>60 - Achats 8 848,00 €</b>	<b>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services 2 500,00 €</b>
Prestations de services..... 6 200,00 €	Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services..... 2 500,00 €
Achats matières et fournitures..... 2 000,00 €	
Autres fournitures..... 648,00 €	<b>73 - Dotations et produits de tarification</b>
<b>61 - Service extérieurs 5 350,00 €</b>	Dotations et produits de tarification.. 0,00 €
Locations..... 5 000,00 €	<b>74 - Subventions d'exploitation 34 600,00 €</b>
Entretien et réparation..... 0,00 €	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités..... 13 000,00 €
Assurance..... 350,00 €	<b>57-ETAT-POLITIQUE-VILLE</b> 13 000,00 €
Documentation..... 0,00 €	Conseil-s Régional(aux)..... 0,00 €
<b>62 - Autres services extérieurs 6 700,00 €</b>	Conseil-s Départemental (aux)..... 12 000,00 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires.... 5 200,00 €	<b>57-MOSELLE (DEPT)</b> 12 000,00 €
Publicité, publication..... 0,00 €	Communautés de communes ou d'agglomérations..... 0,00 €
Déplacements, Missions..... 1 500,00 €	Commune(s)..... 2 400,00 €
Services bancaires, autres..... 0,00 €	<b>FAREBERSVILLER (57450)</b> 2 400,00 €
<b>63 - Impôts et taxes 0,00 €</b>	Commune(s)..... 2 400,00 €
Impôts et taxes sur rémunération..... 0,00 €	<b>THEDING (57450)</b> 2 400,00 €
Autres impôts et taxes..... 0,00 €	Commune(s)..... 2 400,00 €
<b>64 - Charges de personnel 16 202,00 €</b>	<b>FREYMING MERLEBACH (57803)</b> 2 400,00 €
Rémunération des personnels..... 11 600,00 €	Commune(s)..... 2 400,00 €
Charges sociales..... 4 602,00 €	<b>HOMBOURG HAUT (57470)</b> 2 400,00 €
Autres charges de personnel..... 0,00 €	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler)..... 0,00 €
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	Etablissements publics..... 0,00 €
Autres charges de gestion courante..... 0,00 €	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.) 0,00 €
<b>66 - Charges financières</b>	L'agence de services et de paiement (emplois aidés).... 0,00 €
Charges financières..... 0,00 €	Aides privées (fondation)..... 0,00 €
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	Autres établissements publics..... 0,00 €
Charges exceptionnelles..... 0,00 €	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>
<b>68 - Dotation aux amortissements</b>	756.Cotisations..... 0,00 €
Dotation aux amortissements..... 0,00 €	758.Dons manuels - Mécénat..... 0,00 €
<b>69 - Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés</b>	750.Autres produits de gestion courante..... 0,00 €
Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés.. 0,00 €	<b>76 - Produits financiers</b>
<b>Charges indirectes</b>	Produits financiers..... 0,00 €
Charges fixes de fonctionnement..... 0,00 €	<b>77 - Produits exceptionnels</b>
Frais financiers..... 0,00 €	Produits exceptionnels..... 0,00 €
Autres charges indirectes..... 0,00 €	<b>78 - Reprises sur amortissements et provisions</b>
Exédent prévisionnel (bénéfice)..... 0,00 €	789 - Report de ressources affectées et non utilisées sur des exercices antérieurs..... 0,00 €
<b>86 - Emplois des contributions volontaires en nature</b>	<b>79 - Transfert de charges</b>
860 - Secours en nature..... 0,00 €	Transfert de charges..... 0,00 €
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services.... 0,00 €	
862 - Prestations..... 0,00 €	
864 - Personnel bénévole..... 0,00 €	

		<u>Ressources propres affectées au projet</u>	
		Autofinancement (insuffisance prévisionnelle) .. 0,00 €	
		<u>87 - Contributions volontaires en nature</u>	
		870 - Bénévolat..... 0,00 €	
		871 - Prestations en nature..... 0,00 €	
		875 - Dons en nature..... 0,00 €	
<b>Total des Charges</b>	<b>37 100,00 €</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>37 100,00 €</b>

<sup>5</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.

<sup>6</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

<sup>7</sup> Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice

## 8. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de minimis", "Régime d'aide pris sur la base du RGE"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

*Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.*

## CONVENTION D'ENGAGEMENT FINANCIER Projets spécifiques prévention spécialisée 2026

Entre la **Ville de Farébersviller**,  
Représentée par **M. Laurent KLEINHENTZ, Maire**,  
Hôtel de Ville, Place de Lorraine  
57450 FAREBERSVILLER

ET

**L'Association Moissons Nouvelles**, gestionnaire de l'équipe de prévention spécialisée de Farébersviller, représentée par **M. Michel HAAS, Président**,  
160, rue de Crimée  
75019 PARIS

### Article 1 – Participation au financement des actions spécifiques du service de prévention spécialisée

La Commune s'engage à verser à l'Association une subvention exceptionnelle de **5 200€** pour financer les projets « *Permis de construire 2026* », « *QE 2026 – Passons l'été ensemble* », « *Bien dans ses baskets, bien dans sa tête, l'art comme thérapie* », indépendamment de sa participation au fonctionnement courant du service de prévention spécialisée.

### Article 2 – Engagement de l'association

L'Association s'engage à :

- Réaliser les actions prévues dans le cahier des charges annexé.
- Fournir un bilan quantitatif, qualitatif et financier par projet au plus tard 6 mois après la date de fin de ce dernier.

### Article 3 – Modalités de versement

Le versement de la participation de la commune sera effectué envers l'Association Moissons Nouvelles à la signature de la présente convention.

#### **Article 4 – Durée**

La présente convention est conclue pour l'année 2026.

#### **Article 5 – Modifications**

Les dispositions de la présente convention pourront faire l'objet de modifications d'un commun accord entre les parties, sans remettre en cause l'équilibre de celle-ci. Ces modifications donneront lieu à la passation d'avenant(s) et les nouvelles dispositions se substitueront en tout ou partie de la présente convention.

#### **Article 6 – Règlement des Litiges**

La présente convention est soumise au droit français. En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. Pour ce faire, la partie la plus diligente proposera une première réunion de conciliation par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'issue de laquelle un accord sera arrêté, ou une seconde réunion pourra être envisagée, ou la subsistance du différend sera constatée. En cas de désaccord persistant, le litige pourra être porté devant le Tribunal Administratif de Strasbourg.

Fait à Freyming-Merlebach, le 21 janvier 2026, en 2 exemplaires.

**Pour la Ville de Farébersviller,  
Le Maire, Laurent KLEINHENTZ**

**Pour l'Association Moissons Nouvelles  
Le Président, M. Michel HAAS**

*Annexe 1 : les dossiers cerfa projet « Permis de construire 2026 » ; projet « QE 2026 - Passons l'été ensemble » ; projet « Bien dans ses baskets, bien dans sa tête, l'art comme thérapie ».*



# ASSOCIATIONS

## DEMANDE DE SUBVENTION(S)



### Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10  
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur [https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_15059.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do)

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent)	<input type="checkbox"/> première demande	<input type="checkbox"/> fonctionnement global	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle
<input type="checkbox"/> en nature	<input checked="" type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input checked="" type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère.....  
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.) .....
- Conseil régional.....  
Direction/Service.....
- Conseil départemental.....  
Direction/Service.....
- Commune ou Intercommunalité.....  
Direction/Service.....
- Établissement public.....
- Autre (préciser).....

## 1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : ASSOCIATION MOISSONS NOUVELLES

Sigle de l'association : Site web: <http://www.moissonsouvelles.fr>

1.2 Numéro Siret: 775672439 01051

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture: W751038009  
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) :

Date :

Volume :

Folio :

Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social :

MOISSONS NOUVELLES SPS

Secteur prévention spécialisée

11 A Rue du Casino

BP50070

Code postal : 57805

Commune : FREYMING-MERLEBACH

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : DOSE

Prénom : Daniel

Fonction : Directeur

Code postal : 57805

Commune : FREYMING-MERLEBACH

Téléphone : 06 74 89 25 81

Courriel: Courriel : [daniel.dose@moissonsouvelles.fr](mailto:daniel.dose@moissonsouvelles.fr)

Portable : 06 74 89 25 81

1.6 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : DOSE

Prénom : Daniel

Fonction : Directeur de secteur Prévention Spécialisée

Téléphone : 03 87 04 74 02

Courriel : [accueil.sps57@moissonsouvelles.fr](mailto:accueil.sps57@moissonsouvelles.fr)

## 2. Relations avec l'administrateur

**Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?**

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément	attribué par	en date du

**L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?**

oui  non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

**L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?**

oui  non

## 3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? *(indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)*

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales

non

oui

Si oui, lesquelles ? Non

**Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :**

## 4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles	
Nombre de volontaires	
Nombre total de salariés	
dont nombre d'emplois aidés	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	10.1
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Adhérents	12

## 5. Budget de l'association

Année 20... ou exercice du ..... au .....

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	

<sup>1</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.

<sup>2</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

<sup>3</sup> Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

## 6. Projet – Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - Objet de la demande » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville ?

Dans le cadre d'un contrat de la ville (précisez lequel) : 57 - CC de Freyming-Merlebach

Hors contrat de la ville

### Intitulé :

Bien dans ses baskets, bien dans sa tête, l'art comme thérapie

### Objectifs

Comme en 2024 et en 2025, transformer la passivité des adolescents en activité reste un enjeu majeur. L'idée étant de permettre à chaque jeune de retrouver confiance en soi et avec les autres.

A travers ce projet nous souhaitons remettre le potentiel d'imagination et de créativité des adolescents en mouvement. Pour ce faire, il est primordial de pouvoir créer des lieux privilégiés de relation et d'échanges où l'expérimentation de divers supports, de différentes formes d'expression de soi, agissent comme des véritables leviers à la créativité. Pour les équipes qui accompagnent ces adolescents l'objectif est "de mobiliser le processus psychique qui va permettre de transformer la passivité en activité, la tension en attention, la routine en surprise et la résistance en lâcher-prise"(Evers, 2010).

En effet, ces adolescents sont fragilisés par les difficultés scolaires liées à leur problématique, qui affectent leurs relations avec leur entourage (famille, enseignants, pairs, etc...). Sur le plan relationnel, ces adolescents peuvent devenir très dépendants des adultes en raison d'une inadaptation scolaire parfois même sociale. Ces différences dans l'accès à l'apprentissage peuvent parfois rendre difficile la gestion de leurs relations avec leurs amis et la défense de leurs intérêts. Les ateliers d'expression sont alors souvent des parenthèses colorées d'énergie, de tensions, de paroles ou de silences qui amènent les adolescents à devoir faire des choix à la fois des supports et les invite à être auteur/acteur de leurs productions. En somme, il s'agit de donner la possibilité à ces adolescents de développer ou de retrouver une confiance en eux, de consolider avec leurs pairs, à travers l'émergence ou la découverte de leur créativité, la mise en forme et la création de l'objet, puis du sujet. L'éducateur est alors garant de cet espace de récréation, nécessaire dans la dynamique de "remise en jeu", l'adolescent, le jeune acteur de son parcours.

Il conviendra, en s'appuyant entre autres, sur les ateliers d'art/d'expression de pouvoir poursuivre l'approche de certaines thématiques qui méritent encore d'être abordées avec les adolescents.

Nous pensons notamment aux questions de sexualité, de santé physique et mentale, du respect de l'autre et des différences.

Les objectifs sont :

- Permettre de créer et développer son potentiel artistique pour amener à avoir de de confiance en soi,

- Améliorer la santé et favoriser le bien-être des jeunes,
- De mettre chaque jeune en situation de réussite pour l'aider à édifier progressivement sa propre réussite,
- Aider à parvenir à mettre en mots ses difficultés pour s'y confronter et les inviter à se projeter et à se rendre acteur,
- Proposer des espaces qui favorisent le vivre-ensemble, le respect et la rencontre de l'altérité.

### **Description**

L'action se décline en deux projets distincts mais complémentaires.

- L'atelier artistique participatif

Objectifs :

- Sensibiliser aux arts graphiques,
- Participer à la création d'une oeuvre artistique de la phase de réflexion à la réalisation sur le support,
- Participer à un projet de street art dans le cadre de l'embellissement des espaces urbains et de la piscine Aquagliss de Freyming-Merlebach.

Déroulement :

L'atelier se déroulera du 29/04/2025 au 04/05/2025 à la piscine Aquagliss de Freyming-Merlebach.

En amont de cet atelier, le groupe de 10 jeunes (3 adolescents de 16 ans et plus et 7 adolescents de 13 ans à 15 ans), participera à des temps de parole et de rencontre avec l'artiste. Ces temps d'échanges ont pour objectif de permettre à chaque jeune de parler de sa réalité et du monde qui l'entoure, peut-être sous la forme d'une création. A partir de ces différents temps, la méthode, la technique, le processus ainsi que l'objet qui sera réalisé auront pris forme.

Le second temps est le temps de la création. Chaque jeune se dirige vers la zone de réalisation pré-convenue, celle qu'il a entreprise en amont. Le but est de repenser ce qui a été réalisé au cours des séances précédentes. Le jeune est invité à parler de ce qu'il est en train de créer et de quelle manière il va poursuivre sa production. C'est aussi un moment d'exploration des matières et de mise en forme de la production collective dans une recherche artistique.

Puis arrive le temps du bilan : l'occasion de permettre l'expression des jeunes et de valoriser leur production. La forme reste encore à définir avec les partenaires, mais nous imaginons une cérémonie de restitution de la production ou un reportage de l'impact de ce type de projet pour les jeunes.

Cet atelier participatif permettra de financer une partie d'un séjour ou des actions éducatives de loisirs au groupe de jeunes. Les plus âgés d'entre eux apporteront, en sus de la création artistique, un soutien aux agents techniques de la piscine Aquagliss dans le cadre de la préparation à l'ouverture de la nouvelle saison.

- Le Parcours Santé-Citoyen en mouvement

Objectifs :

- Prévenir précocement les conduites addictives des jeunes
- Travailler les compétences relationnelles et affectives (respect de son corps et de celui d'autrui, capacité à dire non, etc...)
- Permettre aux adolescents de questionner leur rapport au corps et à l'égalité filles/garçons,
- Aborder les relations amoureuses et sexuelles avec leurs limites et les risques possibles,
- Promouvoir le vivre-ensemble et le respect des différences

**Déroulement :**

- Proposition de deux ateliers avec le planning familial, sous forme de débat, sur le thème de la prévention sexualité et les maladies sexuelles, du consentement, etc... Un atelier par semestre et par secteur sera organisé avec différents groupes de jeunes filles/garçons,
- Un travail sur le consentement sera mené tout au long de l'année avec différents supports (malle pédagogique H) et différents partenaires (AAESEMO, CIDFF, infirmières, etc...). Il s'agira de proposer une capsule vidéo pédagogique de sensibilisation réalisée par les jeunes,
- Organisation de l'évènement footunifié en mars 2025 pour sensibiliser aux différences et favoriser le vivre-ensemble,
- Proposer 6 balades éducatives (3 par secteur) à vélo de mai à septembre 2025 par groupe de 7 jeunes pour aller à la rencontre des partenaires de proximité en lien avec les thématiques prédéfinies (santé, sexualité, harcèlement, conduites addictives, etc...)

**Bénéficiaires :** caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Age : 16/17 ans

18/25 ans

6/15 ans

Sexe : Mixte

**Territoire :**

Veuillez préciser le(s) noms du(des) quartier(s) concerné(s) par le contrat de la ville :

THEDING

FAREBERSVILLER

HOMBOURG-HAUT

FREYMING-MERLEBACH

Les Chênes

La Chapelle

La Chapelle

**Moyens matériels et humains** (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

Moyens humains :

- Les équipes de prévention spécialisée,
- Les animateurs des centres-sociaux de manière ponctuelle,
- Des groupes de jeunes garçons et filles suivis par les éducateurs de Moissons Nouvelles SPS et les centres sociaux,
- Les équipes éducatives des établissements scolaires du second degré,
- Des bénévoles des associations locales,
- Le CIDFF, le CMSEA, AAESEMO, etc...
- Des intervenants spécifiques.

Moyens matériels :

- Bureaux, vélos et véhicules des équipes de Moissons Nouvelles SPS sur les différents quartiers,

- Outils éducatifs et pédagogiques du service,
- Vidéoprojecteur,
- Logistique et équipement adaptées en fonction de l'activité,
- Restauration (matières premières, four, crêpière, percolateur, etc...)

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante)l'action/projet	4	0.26
Adultes-Relais (AR)		
Postes Fonjep		
Autres emplois aidés		
Volontaires ou stagiaires indemnités		
Personnel mis à disposition "payante"		
Bénévoles		
Volontaires en service civique		
Personnel mis à disposition « gratuite »		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?  oui  non  
 Si oui, combien (en ETPT) : 0

**Date ou période de réalisation** : du (le) 01/01/2026 au 31/12/2026

**Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus**

- Le nombre de réalisations effectuées par les adolescents
- Le nombre de parents mobilisés sur les différentes actions
- La qualité des relations établies entre les jeunes et les éducateurs
- Mobilisation et implication des jeunes et de leurs parents aux différents stades du projet ;
- Comportement des jeunes : implication, mobilisation, respect des règles.

Capacité des jeunes à dépasser leurs limites, surmonter les difficultés ; rencontrées et (re)construire une image valorisante d'eux-mêmes ;

**Précisions sur les bénéficiaires**

Nombre total de bénéficiaires : 25

<sup>4</sup> Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

## 7. Budget<sup>5</sup> du projet

Année 2026

CHARGES		RESSOURCES	
<b>60 - Achats 10 280.00 €</b>		<b>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services 2 500.00 €</b>	
Prestations de services.....	8 880,00 €	Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services.....	2 500,00 €
Achats matières et fournitures.....	1 400,00 €		
Autres fournitures.....	0,00 €	<b>73 - Dotations et produits de tarification</b>	
<b>61 - Service extérieurs 1 463.00 €</b>		Dotations et produits de tarification..	0,00 €
Locations.....	1 100,00 €		
Entretien et réparation.....	0,00 €	<b>74 - Subventions d'exploitation 22 161.00 €</b>	
Assurance.....	363,00 €	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou	
Documentation.....	0,00 €		
<b>62 - Autres services extérieurs 4 640.00 €</b>			
Rémunérations intermédiaires et honoraires....	4 640,00 €		
Publicité, publication.....	0,00 €		

Déplacements, Missions.....	0,00 €	services déconcentrés sollicités.....	6 150,00 €
Services bancaires, autres.....	0,00 €	<b>57-ETAT-POLITIQUE-VILLE</b> .....	<b>6 150,00 €</b>
<b>63 - Impôts et taxes</b>		Conseil-s Régional(aux).....	0,00 €
Impôts et taxes sur rémunération.....	0,00 €	Conseil-s Départemental (aux).....	8 261,00 €
Autres impôts et taxes.....	0,00 €	<b>57-MOSELLE (DEPT)</b> .....	<b>8 261,00 €</b>
<b>64 - Charges de personnel 8 278,00 €</b>		Communautés de communes ou d'agglomérations.....	6 150,00 €
Rémunération des personnels.....	4 838,00 €	<b>57-CC FREYMING MERLEBACH</b> .....	<b>6 150,00 €</b>
Charges sociales.....	3 440,00 €	Commune(s).....	400,00 €
Autres charges de personnel.....	0,00 €	<b>FREYMING MERLEBACH (57803)</b> .....	<b>400,00 €</b>
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>		Commune(s).....	400,00 €
Autres charges de gestion courante.....	0,00 €	<b>FAREBERSVILLER (57450)</b> .....	<b>400,00 €</b>
<b>66 - Charges financières</b>		Commune(s).....	400,00 €
Charges financières.....	0,00 €	<b>THEDING (57450)</b> .....	<b>400,00 €</b>
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>		Commune(s).....	400,00 €
Charges exceptionnelles.....	0,00 €	<b>HOMBOURG HAUT (57470)</b> .....	<b>400,00 €</b>
<b>68 - Dotation aux amortissements</b>		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler).....	0,00 €
Dotation aux amortissements.....	0,00 €	Etablissements publics.....	0,00 €
<b>69 - Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés</b>		Fonds européens (FSE, FEDER, etc.).....	0,00 €
Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés.....	0,00 €	L'agence de services et de paiement (emplois aidés).....	0,00 €
<b>Charges indirectes</b>		Aides privées (fondation).....	0,00 €
Charges fixes de fonctionnement.....	0,00 €	Autres établissements publics.....	0,00 €
Frais financiers.....	0,00 €	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	
Autres charges indirectes.....	0,00 €	756.Cotisations.....	0,00 €
Exédent prévisionnel (bénéfice).....	0,00 €	758.Dons manuels - Mécénat.....	0,00 €
<b>86 - Emplois des contributions volontaires en nature</b>		750.Autres produits de gestion courante.....	0,00 €
860 - Secours en nature.....	0,00 €	<b>76 - Produits financiers</b>	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services.....	0,00 €	Produits financiers.....	0,00 €
862 - Prestations.....	0,00 €	<b>77 - Produits exceptionnels</b>	
864 - Personnel bénévole.....	0,00 €	Produits exceptionnels.....	0,00 €
		<b>78 - Reprises sur amortissements et provisions</b>	
		789 - Report de ressources affectées et non utilisées sur des exercices antérieurs.....	0,00 €
		<b>79 - Transfert de charges</b>	
		Transfert de charges.....	0,00 €
		<b>Ressources propres affectées au projet</b>	
		Autofinancement (insuffisance prévisionnelle).....	0,00 €
		<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	
		870 - Bénévolat.....	0,00 €
		871 - Prestations en nature.....	0,00 €
		875 - Dons en nature.....	0,00 €
<b>Total des Charges</b>	<b>24 661,00 €</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>24 661,00 €</b>

<sup>5</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.

<sup>6</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

<sup>7</sup> Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice

## 8. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

**Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.**

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 057-215702077-20260430-2026042328-DE